

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 janvier 2015
Rapporteur :
Monsieur Didier LENNON**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 09/02/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015 (accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Liaison piétonne entre la rue Henri de Bournazel et le parking de la Providence
Cession gratuite par la SARL Bâtir et la copropriété Le Steir/Les Berges du Centre**

Afin d'assurer une liaison piétonne entre la rue Henri de Bournazel et le parking de la Providence, la SARL Bâtir et la copropriété Le Steir / Les Berges du Centre acceptent de céder gratuitement les emprises et ouvrages nécessaires.

Pour assurer une liaison entre la rue Henri de Bournazel et le parking de la Providence, la ville acquiert :

- environ 25 m² à prendre sur les parcelles AL numéros 532, 533 et 534, permettant d'élargir le trottoir de la rue Henri de Bournazel ;
- un volume en surplomb des parcelles AL 532 et 531p correspondant à l'emprise du chemin piétonnier (environ 230 m²) et ses accessoires (éclairage, notamment). Ce volume est nécessaire puisque le futur cheminement, passage public, passe sous un porche qui relève du domaine privé ;
- la passerelle traversant le Steir ainsi que ses rampes d'accès.

Des promesses de cession gratuite ont été signées par les propriétaires, les frais relatifs aux transferts de propriété étant supportés par la ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'accepter les cessions gratuites auprès de la SARL Bâtir ainsi que de la copropriété Le Steir / Les Berges du Centre ;

2 – d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;

Le maire,

Ludovic JOLIVET